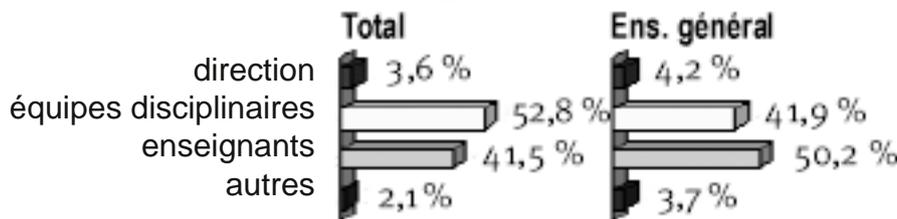


Contrôle en Cours de Formation (CCF)

Faire reconnaître la surcharge de travail Améliorer les conditions de travail

En 2008, le Sgen-CFDT avait mené une enquête auprès de 800 PLP sur le CCF :

Qui organise la mise en place du CCF ?



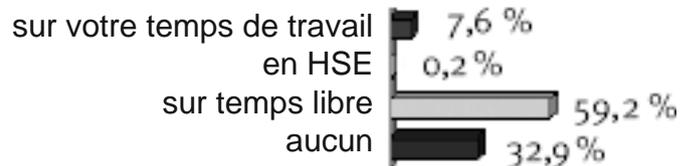
41 % organisent seuls le CCF. Les équipes disciplinaires se réunissent plus facilement en enseignement professionnel qu'en enseignement général.

Y a-t-il eu des moyens spécifiques attribués à l'établissement ?



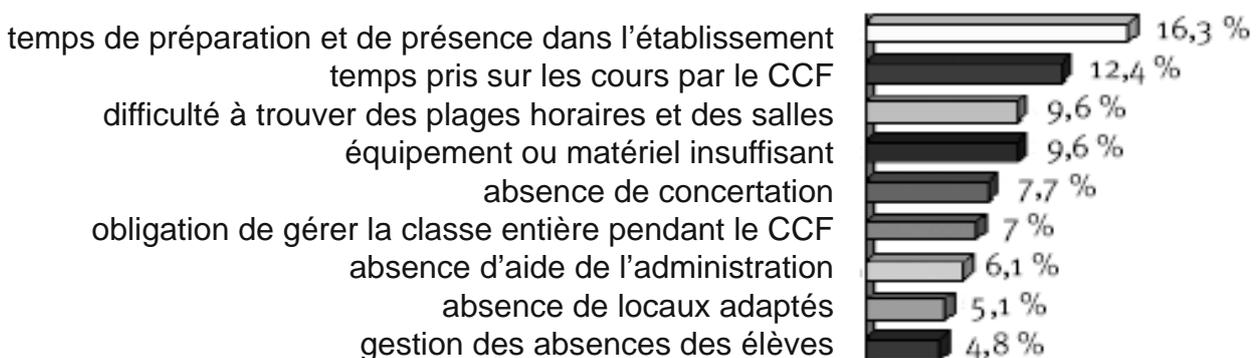
93 % estiment qu'aucun moyen n'est prévu pour le CCF, la dotation budgétaire est rarement sollicitée, uniquement dans le secteur industriel.

Y a-t-il eu du temps de concertation pour sa préparation ?



59 % se concertent sur leur temps libre et 32 % pas du tout, notamment en enseignement général.

Quelles difficultés de mise en place rencontrez-vous lors de sa mise en place ?



À noter que la question de l'impartialité de l'évaluation de ses propres élèves est la difficulté la moins citée (2,7%).

Les épreuves du bac pro : en ponctuel et en CCF

Enseignement général

Français, Histoire, géographie et éducation civique

Cette épreuve comprend deux sous-épreuves : l'une de français et l'autre d'histoire – géographie – éducation civique. Ces deux sous-épreuves sont évaluées sous forme ponctuelle (*à compter de la session d'examen 2012*).

Mathématiques, sciences physiques et chimiques

Dans toutes les spécialités de baccalauréats professionnels, cette épreuve comporte une sous-épreuve de mathématiques et, dans certaines d'entre elles, une sous-épreuve de sciences physiques et chimiques (intégrées à la partie professionnelle). Elles sont évaluées par contrôle en cours de formation (*à compter de la session d'examen 2012*).

Arts appliqués

L'épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques est évaluée par contrôle en cours de formation. Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation organisées au cours de la formation (*à compter de la session d'examen 2012*).

Prévention santé environnement

L'enseignement de prévention santé environnement fait l'objet d'une sous-épreuve de l'épreuve qui évalue la pratique professionnelle. Elle est évaluée par contrôle en cours de formation (*à compter de la session d'examen 2012*).

Enseignement professionnel Production (grille 1)

Économie gestion

Pour certaines de ces spécialités, l'évaluation d'économie gestion était intégrée dans une épreuve professionnelle, sans faire l'objet d'une sous-épreuve distincte. Les définitions d'épreuves de ces spécialités vont faire prochainement l'objet d'arrêtés modificatifs, après avis des commissions consultatives compétentes, afin que les modalités d'évaluation de l'éco-gestion soient partout identiques et s'inscrivent dans une sous-épreuve autonome.

Elle sera évaluée par contrôle en cours de formation (*à compter de la session d'examen 2012*).

Enseignement professionnel Services (grille 2)

Économie Droit

Pour les spécialités de baccalauréat professionnel : commerce, comptabilité, secrétariat et vente : la sous-épreuve d'économie - droit est évaluée par contrôle en cours de formation (*à compter de la session d'examen 2013*).

Les trois autres spécialités concernées (logistique, exploitation des transports et services) sont en cours de rénovation. Les nouvelles modalités d'évaluation de l'économie - droit seront intégrées dans l'arrêté de création de chacune de ces spécialités rénovées.

Les autres épreuves professionnelles ne subissent aucun changement pour l'instant.

Les filières Sanitaires et sociales et Hôtellerie sont en cours de rénovation, et gardent les modalités actuelles.

Reconnaissance matérielle de la surcharge de travail des personnels

Parce qu'il ne suffit pas d'être contre pour obtenir des résultats, le Sgen-CFDT a obtenu par la négociation un engagement du ministre

Extrait de la lettre de décembre 2009 :

Je souhaite par la présente lettre vous apporter la garantie que les différents dispositifs figurant au protocole d'accord du 23 mai 2008 relatifs au volet ressources humaines de la réforme se concrétiseront dans les meilleurs délais et que les engagements du ministère en la matière seront en tout point tenus.

Au-delà de la revalorisation de la part modulable de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE) perçue par les professeurs de lycées professionnels qui est déjà intervenue comme suite à la publication de l'arrêté du 16 mars 2009, j'entends aujourd'hui porter à votre connaissance des précisions sur les modalités et le calendrier de mise en place des mesures à venir concernant la généralisation du contrôle en cours de formation (CCF), la rémunération de la correction des épreuves du baccalauréat ainsi que la reconnaissance de l'exercice des fonctions des enseignants de terminale professionnelle.

S'agissant tout d'abord du développement du CCF, la reconnaissance matérielle du surcroît de travail des professeurs qui en seront chargés se traduira par la création d'une indemnité, versée par division et par épreuve évaluée en CCF, dont le taux de base sera majoré en fonction du nombre d'élèves, et qui concernera l'ensemble des diplômes de la voie professionnelle. J'envisage que la mise en place de cette indemnité soit progressive et que le taux de base initial fixé à 83 euros pour l'année scolaire 2010/2011 soit porté à 111 euros à partir de la rentrée 2011.



Luc CHATEL

Exemple de calculs indemnitaires

Un collègue d'Arts appliqués ayant 10 classes en CCF recevra 10×83 € soit 830 € en 2010-2011 pour des sections ayant moins de 15 élèves (au dessus de ce seuil l'indemnité est majorée), et pour le même cas de figure 1110 € en 2011-2012. Cette règle est valable pour toutes les sections préparant les épreuves en CCF que ce soit en CAP, en BEP ou en Baccalauréat professionnel.



Nos revendications

Le CCF est un mode d'évaluation qui nécessite un investissement et une organisation importants. Le Sgen-CFDT revendique une prise en charge collective de l'organisation, élaborée en conseil pédagogique, une véritable formation, du temps de concertation, l'attribution d'une dotation en moyens et en heures et une prise en compte de la surcharge de travail dans la durée du service.



Défendre nos conditions de travail

sur le plan local

Pour le CCF, le Sgen-CFDT revendique :

- le matériel nécessaire et son budget (en enseignement professionnel notamment)
- de meilleures conditions de passation
- une aide à la gestion des classes pendant les oraux

sur le plan académique

Pour le CCF, le Sgen-CFDT revendique :

Une concertation dans le cadre du groupe de suivi sur la rénovation de la voie professionnelle portant sur :

- un plan de formation des personnels
- la mise en place d'une banque de données académiques intégrant des supports, documents et sujets

sur le plan national

Pour le CCF, le Sgen-CFDT revendique :

- une circulaire ministérielle encadrant le CCF
- la mise en place rapide de la reconnaissance matérielle
- sa transformation en décharge horaire.